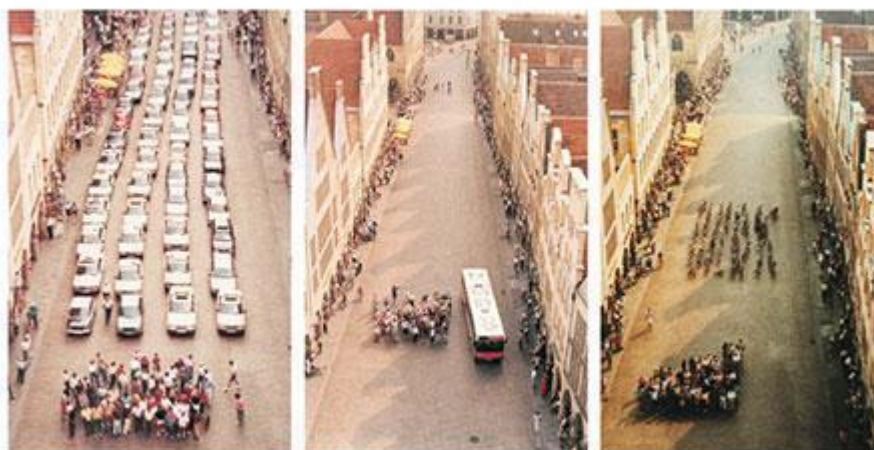


Périgueux, le 25 février 2020

## PISTE DES BOULEVARDS : LE VÉLO N'EST PAS LE PROBLÈME, C'EST LA SOLUTION

L'espace nécessaire pour transporter le même nombre de  
personne en voiture, bus ou ...vélo!



**Voiture ?**

**Bus ?**

**Vélo ?**

Crédit : Ville de Münster (Allemagne)

La campagne des municipales bat son plein et semble déchaîner, chez certains candidats, **une course au pire projet pour la piste cyclable des boulevards.**

Les périgourdins placent en tête de leurs préoccupations les difficultés de circulation en ville. Pour y remédier, **l'évidence est de réduire le nombre de voitures** : il faut inciter les automobilistes à changer leurs habitudes, en rendant les modes de déplacement actifs plus désirables. Plus de la moitié des déplacements quotidiens en France se font sur des distances inférieures à 3 km !

Rappelons que le vélo en ville :

- est efficace (plus rapide, plus simple à stationner),
- ne prend pas de place (illustration ci-dessus),
- ne pollue pas (pas de bruit, pas d'odeur, pas d'émanations) ...

Quel est l'obstacle principal qui empêche de se mettre au vélo ? Les cyclistes donnent une réponse très claire dans le Baromètre des villes cyclables<sup>1</sup> : **il faut séparer les flux**, et procurer un sentiment de sécurité.

Nous l'avons dit dans notre Manifeste<sup>2</sup> :

---

*Quoi qu'on pense de la piste cyclable « des boulevards » de Périgueux, elle est devenue un emblème de la reconquête de l'espace urbain, au profit des mobilités actives. Elle doit être pérennisée et sécurisée de bout-en-bout, et sa connexion aux autres itinéraires améliorée.*

---

La piste des boulevards doit être conservée, améliorée... ou remplacée par encore mieux ! Au lieu de ça, on nous propose de :

- La déplacer sur le trottoir ? Pour prendre de la place aux piétons ? La faire croiser de façon abracadabrante une double voie ?
- La partager avec les bus ? Quelle sécurité pour les vélos ? Où compte-ton faire passer les cyclistes qui remontent ?

En tout état de cause, la loi défend et promeut l'usage du vélo en ville<sup>3</sup>. **Les aménagements doivent réserver de la place aux cyclistes, et tenir compte du Schéma cyclable** adopté par l'Agglomération en 2018. Celui-ci prévoit une piste cyclable bidirectionnelle sur ce tronçon.

L'objectif du Schéma cyclable est de porter la part modale vélo, pour le cœur d'agglomération, à 3-4% en 2023, et 8-10% en 2028. Au niveau national<sup>4</sup> :

---

*Présenté par le Premier ministre, le Plan « Vélo et mobilités actives », porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. Objectif : tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %.*

---

**Vélorution périgourdine** se tiendra vigilante quant à l'avancée de ce dossier. Les itinéraires cyclables ne doivent pas être maltraités !

**Contact :** [contact@velorution-perigourdine.fr](mailto:contact@velorution-perigourdine.fr)

---

<sup>1</sup> <https://public.tableau.com/shared/DDMFPT94N>

<sup>2</sup> <https://velorution-perigourdine.fr/manifeste-municipales-2020/>

<sup>3</sup> [Article L.228-2 du code de l'environnement](#)

<sup>4</sup> <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>